



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest
Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434
Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2021-4

ADOPTION RÈGLEMENT 486-21

RÈGLEMENT AUTORISANT LE PASSAGE DES VÉHICULES HORS ROUTES DE TYPE QUADS ET CÔTE À CÔTE SUR LA RUE ALBERT (ROUTE 257) DE L'INTERSECTION DE LA 214 JUSQU'À LA LIMITE DU CANTON DE LINGWICK, LE CHEMIN DELL, LA RUE DE DITTON (ROUTE 257) ET LE CHEMIN MACNAMÉE ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 467-19

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Lors de la séance ordinaire du 2 mars 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO – 481-21 –Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 467-19

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, Québec, ce 9^e jour du mois de mars 2021.

Monique Polard
Directrice générale